

**Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2022**  
**Domaine Zollinger Bio – Les Evouettes**

**1 Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, approbation du PV de l'AG du 18 juin 2021**

Le président de Biovalais, Jean-Yves Clavien ouvre l'assemblée à 9h45. Il remercie les 11 membres producteurs présents, les 9 invités et 5 membres sympathisants. Il nomme les invités qui se sont excusés et regrette l'absence des membres annoncés mais non présents.

Il remercie la famille Zollinger par son représentant Tizian Zollinger qui accueille cette assemblée dans son domaine. L'ordre du jour est relu. 11 membres reçoivent un carton de vote pour les objets qui seront présentés en point 5 et 6. Le PV de l'année dernière ayant été envoyé avec l'invitation à cette assemblée, il n'est pas relu. Aucune remarque n'est émise. Le PV de l'AG 2021 est accepté.

**2 Rapport d'activité et tour des secteurs**

**Secteur Céréales**

Présenté par Karine Contat, coordinatrice membre de la direction de Biovalais et membre du Comité de Bio-Suisse. **Céréal'hier** (filiale céréale ancienne) a été fondée en 2020, elle a obtenu la reconnaissance de la marque Valais.

-> Un mélange de blé ancien valaisan est en phase de test et développement.

-> Projet en cours avec la Haute Ecole. Une enquête devrait être entreprise auprès des consommateurs sur l'acceptation des pains aux farines anciennes fabriquées au levain. Demande à Innosuisse va être déposée une seconde fois.

3 nouveaux producteurs ont semé des céréales anciennes en automne 2021 pour un total de 21.4 ha en tout (épeautre, engrain, amidonnier, blé d'Orsières, Lens et Mixte).

Le soutien du Service Cantonal de l'Agriculture a été essentiel dans la mise en place de cette filière. Il permet de soutenir financièrement les producteurs.

Il existe également un partenariat avec l'association Co-é-sion qui gère une collection de céréales anciennes et qui multiplie les céréales grâce aux graines fournies par Agroscope.

Pour obtenir des semences, s'annoncer auprès de Karine Contat ou Olivier Studer. Ce dernier a investi et s'est équipé pour réceptionner, stocker, mouler et décortiquer les céréales.

Intervention de Max Knecht : il a semé 1 ha de « Lens », sélection artisanale, pas très homogène. A observé que les blés d'époque ressemblent plus à de l'épeautre qu'à du blé actuel. Cette différence est très visible actuellement.

Max Knecht demande qui a décidé d'augmenter la part de farine Bourgeon non Suisse pour le pain (20% au lieu de 10% jusqu'à fin août pour arborer le Bourgeon Suisse) et fait part de son mécontentement. Un courrier sera envoyé à la Direction de Bio Suisse à ce propos.

**Secteur Arbo**

Présenté par Karine Contat

Groupe spécialisé Fruits de Bio Suisse

Mathieu Vouillamoz et Karine Contat, membres, ont participé aux différentes séances. Sujets abordés : les problèmes techniques, les critères de qualité et les négociations de prix avec les dépositaires et le commerce. Les leviers sont toutefois limités. Il est recherché un nouveau producteur valaisan qui a des arbres et qui aurait la motivation pour participer à ce Groupe spécialisé Fruit. (participation défrayée).

Taxe d'incitation à l'achat d'arbres. Ce système a été révisé et à partir de cette année. Il n'y aura plus de taxe d'incitation si c'est bio, même étranger. Il faudra toutefois demander les autorisations. De même pour les petits fruits. Proposition a été faite qu'en cas de commande d'arbre à l'avance chez un pépiniériste Suisse, il y aura une réduction. Elaboration d'une stratégie pour l'arboriculture bio en Suisse.

Un cours très intéressant sur le paramagnétisme du sol a été organisé.  
Contact a été pris avec les arboriculteurs pour discuter des récoltes et des prix et faire le bilan de l'année 2021.

### **Secteur Viande**

Karine Contat rappelle la complexité de la commercialisation de la viande d'agneau bio. Aucun abattoir en Valais central et Bas Valais n'a de licence. Une partie des agneaux est abattue à Clarens. Des contacts ont eu lieu avec la commune de Bagnes dans le cadre du projet de l'abattoir "Grand Entremont". Malgré un grand intérêt il ne sera pas possible d'avancer avant 2 ou 3 ans dans ce projet. Implantation prévue à Sembrancher. Une fois que l'agneau valaisan bio sera certifié, la commercialisation en sera facilitée. Des contacts sont déjà en cours. Il y a un grand potentiel. Dans le Chablais il y a également Petra Dubosson qui travaille avec certains de nos producteurs et qui récupère à Clarens la viande pour une commercialisation auprès de restaurants.

Biovalais a rédigé les textes pour les brochures de la Marque Valais pour la viande d'agneau et de bœuf. Elles devraient paraître en été. Des spécificités bio ont été introduites dans le cahier des charges de la viande de la Marque Valais, ce qui veut dire que la Marque peut être utilisée si le cahier des charges est respectés (dont l'abattage en Valais fait partie intégrante).

### **Secteur PAM**

Isabelle Gabioud informe sur le dossier des machines à acquérir dans ce secteur. Du retour des questionnaires envoyés aux producteurs PAM il ressort que le chiffre d'affaire pourrait être augmenté d'env. 30% s'ils pouvaient bénéficier de machines performantes, trieuses, machines à broyer en poudre....

Un projet a été mis en place avec le FiBL, l'hepia et Agroscope, qui consiste à étudier l'emploi des hydrolats comme produits de traitement. (test en cours sur l'oïdium). Cela permettrait de valoriser le sous-produit, jeté par les distilleries d'huiles essentielles.

Léonard Zufferey se questionne sur l'homologation pour utiliser l'hydrolat ou par extension les huiles essentielles comme produit phyto sanitaire. Renseignement va être pris auprès du FiBL à ce propos par Isabelle Gabioud.

### **Secteur Lait**

Prémisse de la création d'une filière lait dans le Valais romand. Table-ronde des acteurs du lait, dont François Veuthey, du SCA, Yann Sutterlin de la Fromathèque, (qui construit une laiterie 100% bio), le FiBL, et des producteurs de lait. La reconversion étant laborieuse, le rôle de Biovalais dans cette filière serait d'accompagner les producteurs en reconversion.

Précision de François Veuthey sur cette réunion. Les coûts de transports du lait industriel bio sont élevés, d'où le prix inintéressant pour les producteurs. L'idée est de travailler à augmenter les quantités à ce niveau. L'autre aspect est le marché de niche brebis chèvre et le lait de vache artisanal qui n'est pas valorisé en bio. L'idée est de mettre en lien producteurs et transformateurs et d'analyser les quantités qui peuvent être mises à disposition et créer une synergie dans ce secteur.

Il y a donc 2 filières pour le lait valaisan : une pour le lait industrie et une pour le lait de transformation.

### **Secteur Viticulture**

Isabelle Gabioud rappelle l'affaire du postulat hélicos bio qui avait été accepté l'année dernière par le parlement. Un postulat demande une réponse du Conseil d'Etat. Cette réponse n'a donné satisfaction ni à Biovalais, ni aux vigneron bio. Elle stipulait que les traitements par hélico en bio devaient se faire sur une base volontaire. C'est-à-dire, on ne change rien. Les parlementaires qui avaient déposé ce postulat ont refusé cette réponse et l'objet a été remis en votation le 8 mars dernier. Malgré un appui écrit et signé de plus d'une quarantaine de caves - et pas des moindres - adressé aux parlementaires par Biovalais, l'objet a été refusé à 3 voix près. L'idée était de maintenir ces traitements hélicos bio, car le passage aux traitements par drone ne paraît pas être une solution idéale. Le postulat ne concernait que les traitements pour la vigne et pas les autres cultures. Biovalais ne lâche pas ce dossier.

En viticulture, une centaine d'exploitation déclarent des parcelles en bio en Valais. Plus de 500ha sont certifiés en 2022 (c'est-à-dire + de 10%).

Un autre dossier en cours est l'analyse des résidus dans les vignes sous hélicos, drone et canon. Financée par Bio Suisse, menée par Biovalais, cette campagne d'analyses doit donner un état des lieux. Une douzaine de parcelles ont été contrôlées par bio inspecta. Les résultats actuellement ne sont pas complets car le vin doit encore être analysé.

Une collaboration se dessine avec l'Office de la viticulture afin d'informer plus activement les producteurs PI sur les impacts économiques de l'épandage de leur produit chez leur voisin. La problématique est encore plus importante avec des parcelles appartenant à des privés. Les viticulteurs bio n'arrivent pas à atteindre ces propriétaires-là pour les informer.

D'un point de vue marketing, on est toujours en attente d'avoir un onglet « bio » sur le site de l'IVV.

Question est posée sur l'attitude du canton quant à l'abandon des parcelles de vignes, car pas légal. Effectivement l'office de la viticulture devrait s'atteler à cela. Il y en a plus dans le Centre que dans le Bas.

Précision de Clément Magglio, elles devraient être arrachées et remise en semis, mais il n'y en a pas tant que ça. Rappelle la difficulté de travailler ces petites parcelles morcelées.

Marlène Galetti, relève que ces parcelles abandonnées seraient très intéressantes pour cultiver des plantes.

### **Plan d'action Bio**

François Veuthey, collaborateur du SCA, informe de l'état des lieux du plan d'action bio.

Ce plan d'action a commencé en 2021 pour une durée de 3 ans. Il permet de financer le travail du FiBL et de Biovalais pour le développement du Bio. L'objectif est d'augmenter d'une part, les proportions de surfaces bio en Valais et d'autre part, la valorisation de la production bio. D'où le travail effectué au développement des filières. Un comité de pilotage stratégique réunit le FiBL, Biovalais, le Service de l'agriculture, les interprofessions et la chambre valaisanne d'agriculture. Il ressort du bilan de la première année qu'une amélioration est attendue dans la transmission des informations entre les acteurs. Les priorités pour 2022 et 2023 sont de raccrocher le plan d'action bio avec le plan climat Valais. L'accent va également être mis sur la viticulture (diminution de l'utilisation de cuivre, développement du marché des cépages résistants). La poursuite des projets de développement des filières lait, viande et céréales est également à l'ordre du jour. De plus en arbo, il sera encouragé le développement des marchés des variétés résistantes.

Remarques de Camille Crettol sur l'utilisation du cuivre. Les sols vivants absorbent le cuivre. 10% du cuivre utilisé en bio est en métal libre. Le reste est bloqué dans les sols. Le cuivre en tant que métal lourd, n'est pas lessivé et n'est pas absorbé par le corps. Rappelle que le 90 % du cuivre utilisé en agriculture l'est par les agriculteurs conventionnels.

JYC relève de la bonne collaboration avec le canton, le FiBL et profite pour remercier la présence du Directeur de l'IFELV Olivier Borgeat et de la Responsable ArboPhytoRed Elodie Chesaux avec qui les collaborations sont constructives.

### **3 Présentation des comptes 2021 par Isabelle Gabioud**

Avant la présentation des comptes JYC demande à l'assemblée l'acceptation des indemnités au comité. Ce qui correspond à 2'166.60 pour 5 séances, réparties entre 8 personnes.

- Les 11 personnes habilitées à voter acceptent ce défraiement à l'unanimité.

Les comptes ont été diffusés sur le site Internet de Biovalais. Les participants à cette assemblée ont une version papier à leur disposition.

Des explications sont données sur le compte séparé « Fond Arbo », qui correspond à la ristourne d'une partie des redevances de l'IFELV qui permet de payer la retenue sur les fruits à pépins de Bio-Suisse et de financer les projets déposés par nos producteurs. Ce compte se solde sur un excédent de dépense de CHF 19'157.20.

Explications détaillées sur le compte « Biovalais ». Précisions de Camille Crettol. Les analyses de dérive n'ont pas été payées par Biovalais mais par Bio-Suisse. Ce compte se solde par un bénéfice de CHF 2'287.78

### **4 Rapport des vérificateurs de comptes (Valérie Tschann et Frédéric Tissières)**

Frédéric Tissières lit le rapport, certifie l'exactitude et la bonne tenue des comptes 2021. Il propose d'accepter les comptes et donner décharges aux vérificateurs et à la caissière pour l'exercice écoulé.

Jean-Yves Clavier remercie les vérificateurs de comptes pour leur collaboration.

Question aux personnes votantes de l'assemblée. Est-ce que vous acceptez les comptes présentés ?

- Les 11 personnes habilitées à voter acceptent les comptes 2021 à l'unanimité.

## 5 Modifications des statuts soumis au vote

Le détail de la modification a été envoyé aux membres votants.

1<sup>er</sup> objet : Augmentation de la cotisation maximale annuelle à Biovalais

JYC rappelle qu'une « commission » composée de membres des différents secteurs a été créée au printemps 2022. Elle a analysé ce dossier et a proposé d'augmenter le « plafond » de la cotisation maximale annuelle à Biovalais de CHF 150.- à CHF 200.--. Cette augmentation impacte les plus grandes exploitations (<10 ha de culture spéciales). La masse de cotisation producteur serait ainsi augmentée de CHF 2'000.--. Ce montant serait attribué à un budget communication-réseau sociaux et permettrait à Biovalais d'être plus attractif et ainsi répondre à l'attente d'un marché plus « jeune ».

Précisions est également données quant aux piscicultures et apicultures, une cotisation minimale leur ait facturée soit CHF 50.--.

Question aux personnes votantes de l'assemblée. Est-ce que vous acceptez la modification des statuts suivante : « la cotisation maximale est fixée à 200.-- au lieu de 150.-- par exploitation. ?

- Accepté par 9 oui et 2 abstentions

2<sup>ème</sup> objet : Dissolution et liquidation

Pour clarifier l'affectation de la fortune de l'association en cas de dissolution de Biovalais ainsi que pour des raisons fiscales, un service juridique nous a fortement conseillé d'ajouter aux statuts la phrase suivante :

« En cas de dissolution, la fortune de l'Association sera versée à une association poursuivant des buts similaires. »

Question aux personnes votantes de l'assemblée. Est-ce que vous acceptez la modification dans ce sens ? :

- Accepté à l'unanimité

## 6 Démission et élection délégué

Les délégués de Biovalais portent la voix de Biovalais à l'Assemblée des délégués de Bio-Suisse 2x l'an. Avant les sessions de printemps et d'automne, une séance de comité élargi est organisée par Biovalais pour connaître les avis des autres membres et ainsi permettre aux délégués de représenter au mieux la majorité des tendances valaisannes. Nous avons 2 délégués pour le Valais (Isabelle Gabioud et René Güntert) et un délégué suppléant (Gilles Besse). Actuellement, suite à la démission de René Güntert une place est à repourvoir en tant que délégué.

Laurent Gex Fabry de Massongex est proposé comme délégué.

- Accepté à l'unanimité.

Nous le remercions pour son engagement.

## 7 Divers

Max Knecht a établi une « dernière » présentation sur la filière céréale pour rendre attentif les gens qui vont défendre les prix des producteurs. Il rappelle qu'il y a minimum 5 intervenants pour calculer un prix. Aujourd'hui tout est devenu plus cher et l'impact sur le producteur est énorme. Ex. avec le tournesol ou l'on parle de CHF 147.-- pour 100 kg de graines de tournesol, après toutes les déductions (y compris les licences), le producteur reçoit CHF 2.-- le litre d'huile. A mettre en comparaison du prix du litre d'huile de tournesol bio en grande surface... on est plus dans l'équitable. Les négociations doivent reprendre. 1 ou 2 centimes sur la masse, ça a son impact !

Jean-Yves Clavien clôture la séance statutaire, partie officielle.

### Présentation de Biomondo par Oliver Gaede (Bio Suisse)

Biomondo est une plate-forme Internet en développement par Bio Suisse pour favoriser la vente directe des producteurs bio. Elle permet :

- d'acheter et vendre des produits entre producteurs
- de vendre directement les produits aux consommateurs et aux entreprises
- la vente en gros

Dès l'automne 2022 possibilité pour les consommateurs d'acheter directement sur Biomondo

Dès l'hiver 2022-2023 ce sera possible de payer directement par le site

Dès 2023 des partenaires de transport seront intégrés dans la plateforme afin que les produits soient acheminés du producteur au consommateur.

Max Knecht fait remarquer qu'il serait intéressant de travailler avec une banque alternative.

Publicité sera faite par Bio Suisse pour faire connaître cette plate-forme. Support direct pour les producteurs.

Développement perpétuel de la plate-forme. Gratuité pour les producteurs.

But d'avoir au moins la moitié des agriculteurs Suisse bio sur Biomondo. (Actuellement 1600 fermes en font partie)

->Créer un profil directement sur le site Biomondo

Et surtout ne pas hésiter de faire des retours sur l'utilisation de la plate-forme (sources d'amélioration)

Ainsi protocolé aux Evouettes, le 7 mai 2022

Isabelle Tubérosa, secrétaire